



La lettre du Collège de France

25 | mars 2009
La Lettre n° 25

L'archéologie préventive

Christian Goudineau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lettre-cdf/541>
DOI : 10.4000/lettre-cdf.541
ISBN : 978-2-7226-0092-8
ISSN : 2109-9219

Éditeur

Collège de France

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009
Pagination : 38-40
ISSN : 1628-2329

Référence électronique

Christian Goudineau, « L'archéologie préventive », *La lettre du Collège de France* [En ligne], 25 | mars 2009, mis en ligne le 23 juillet 2010, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lettre-cdf/541> ; DOI : 10.4000/lettre-cdf.541

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Christian Goudineau
Professeur au Collège de France,
titulaire de la chaire d'Antiquités nationales
depuis 1984



Question : L'intitulé de votre chaire « Antiquités nationales » – vous le disiez dans votre leçon inaugurale...

Christian Goudineau : ... Il y a un quart de siècle !...

... Oui, cet intitulé voulait manifester votre engagement à l'égard de l'archéologie que vous disiez « de sauvetage ». Vous affirmiez que la France laissait détruire son patrimoine archéologique en raison des grands travaux, des autoroutes, des lignes TGV...

Pas seulement, même des constructions plus modestes, un immeuble, trois pavillons, certains défrichements agricoles...

Ma question : ces dernières semaines, nous avons lu dans la presse des articles sur des débats au Parlement, vous-même avez rédigé une lettre ouverte qu'ont signée Yves Coppens, Jean Guilaine et John Scheid. Votre site web du Collège a un lien avec l'INRAP, c'est-à-dire...

L'Institut national de recherche d'archéologie préventive...

Nous avons pensé que vous pourriez faire un point sur la question. De quoi s'agit-il exactement ? Où en est-on aujourd'hui ?

Difficile de résumer. La France a été l'un des derniers pays à se doter d'une législation. En 1992, avait été signée à Malte une convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, faisant de celle-ci une obligation et stipulant que le financement des travaux de terrain (prospection, diagnostic, fouilles éventuelles), puis celui de l'étude (celle du matériel – céramique, monnaies, etc. –, les analyses de laboratoires spécialisés – pour l'anthropologie physique, les ossements d'animaux, les pollens, les datations – que ce financement, donc, devait être assuré.

Par qui ?

La convention laissait le choix. Soit un financement public, soit des prélèvements sur les travaux d'aménagement (selon le principe pollueur-payeur), soit un système mixte.

Et alors, que s'est-il passé ?

Il y eut de nombreux... rapports (comme toujours en France). Moi-même en rédigeai un qui concluait que le moyen le plus simple et le plus efficace consistait à taxer d'un certain pourcentage (minime et indolore) tous les projets d'aménagement. Mais le mot « taxe » provoqua des éruptions d'urticaire. Il faut comprendre que l'important était de trouver une stabilité, de rémunérer des archéologues (pour la plupart en emploi précaire), de monter des structures solides.



Reims, ensemble d'argenterie gallo-romaine. Une partie du dépôt d'argenterie avec coupe à collerette, plat ovale, plat rond, coupe avec son tissu d'emballage, cuiller en argent et cuillers en argent emballées dans du tissu. © Denis Gliksman/Inrap.

Il y eut bien une loi ?

Admirez la rapidité de la France pour appliquer des conventions européennes signées par ses représentants. De fait, une loi fut promulguée... neuf ans après ! En janvier 2001.

Pourquoi cette lenteur ?

La réglementation déplaisait évidemment aux aménageurs. Pas tellement les privés (ils répercuteraient le coût sur les clients, leur crainte concernait surtout les délais), mais les nombreux maires, conseillers généraux, régionaux, etc. qui, en vertu du cumul des mandats, peuplent l'Assemblée nationale et le Sénat. Donc, il y eut des levées de boucliers, si j'ose dire.

Les politiques sont pourtant conscients de l'importance du patrimoine – ne serait-ce que pour les retombées culturelles, touristiques...

Vous vous trompez. Leur fréquentation m'a démontré que la plupart ignoraient tout de l'archéologie (et même de l'histoire) de leur région. Je préfère éviter d'en dire plus en donnant des exemples.

La loi est cependant passée ?

Oui. Elle instaure une « redevance » (pour financer les diagnostics et les fouilles) et la création d'un organisme, l'INRAP, organisé en directions interrégionales avec un siège central à Paris. La redevance était calculée sur des bases inférieures aux nécessités, mais enfin on pouvait considérer qu'un grand pas avait été franchi.

À entendre votre ton, vous avez vite déchanté ?

Oui et non. Non, parce que l'INRAP s'est créé, que près de 2 000 archéologues ont été mis à l'œuvre avec des contrats à durée indéterminée, que nombre de chantiers ont été lancés. Oui, parce que les opposants n'ont jamais baissé les bras, réduisant le taux de la redevance, imaginant des systèmes du genre « usines à gaz » pour exempter certains aménageurs, multipliant les rapports, proposant des amendements. À chaque examen de la loi budgétaire annuelle, on voit certains députés ou sénateurs glisser des dispositions remettant tout en cause.

C'est ce qui a provoqué vos réactions, à vous et à vos collègues ?

En partie. En fait, les deux derniers « avatars » – qui attestent, à mon sens, la volonté consciente d'attaquer l'archéologie préventive –, c'est d'abord la décision qui aurait été prise en comité interministériel de délocaliser

le siège central de l'INRAP (que le ministère de la Culture avait voulu installer à Paris, alors que nous étions plusieurs à avoir proposé une grande capitale régionale, comme Lyon ou Dijon), de l'envoyer occuper une des casernes désaffectées de Metz ou de Reims. Évidemment, décision prise sans aucune consultation.

L'autre avatar ?

Il est lié au « plan de relance » présenté le mois dernier au Parlement. Édifiant : sur 120 amendements discutés au Sénat, 20 portaient sur l'archéologie de sauvetage ! On a entendu des élus dénoncer la perte d'argent et de temps pour exhumer « deux gamelles d'un talus » ! Certains sénateurs, mieux au fait, ont au contraire dénoncé l'insuffisance des moyens, une mesure provisoire a été adoptée (injection de 20 millions) mais on a réduit les délais accordés aux interventions : un an entre l'instruction des dossiers et la fin de l'intervention ! Une augmentation de la redevance a été prévue, mais... elle attendra 2010 – si de nouveaux amendements ne l'annulent pas, car les pressions ne se relâcheront pas.



Strasbourg, bâtiment de plus de 15 pièces contemporain de la Legio VIII Augusta. © Gertrud Kuhnle/Inrap

Vous êtes pessimiste ?

Cela fait quarante ans que nous avons commencé (au début, nous n'étions pas nombreux !) à nous battre, à dénoncer des scandales. Si la « classe politique parisienne » me paraît majoritairement indifférente ou influencée par des « lobbies », il n'en va pas de même aux échelons plus proches des citoyens, municipalités, voire départements. Les gens s'intéressent à leurs terroirs, à leurs racines, je le vois à mes cours, mes conférences en province, mes visites de chantiers. Mais nous manquons de relais puissants.

De relais : que voulez-vous dire ?

Regardez l'Italie : une trouvaille archéologique peut faire une double page dans les grands quotidiens. En Grande-Bretagne, la BBC consacre des émissions régulières au passé du pays. Certains films produits par *Arte* passent, en Allemagne, à une heure de grande écoute. En France, à peu près rien de tout cela, sauf une ou deux grandes réalisations sur l'origine de l'homme, avec Coppens. À qui la faute ? Aux communicants, aux communicateurs ? Aux programmes scolaires ? Nous en restons au sensationnel épisodique : « une statue de César retrouvée dans le Rhône », « un trésor de milliers de monnaies romaines dans les Yvelines » – et on fait de l'« Indiana Jones » plutôt que de parler, en termes de recherche historique, de ce que ces trouvailles (ou ces chantiers) nous apprennent.

Pour conclure ?

Je suggère à vos lecteurs de se connecter sur le site internet de l'INRAP, où ils verront les toutes dernières découvertes. Par exemple ce mois-ci : un secteur du camp de la légion romaine établie à Strasbourg (*Argentorate*), six mille ans d'occupation dans un vaste espace rural près de Troyes, un rempart néolithique dans le Pas-de-Calais, un quartier urbain de la ville romaine de Nîmes, d'impressionnants vestiges médiévaux à Compiègne, etc. Depuis des années, le thème de mes séminaires du Collège, c'est *Actualité de la recherche*. Les archéologues présentent leurs derniers travaux. Mais l'essentiel tient à ce que toutes ces découvertes modifient, enrichissent notre vision du passé. En une génération, on a ré-écrit la protohistoire de notre pays, du néolithique aux... Gaulois, on n'a plus les mêmes conceptions (ni images) de la Gaule romaine ni de la France médiévale. On ne va pas laisser tomber tout ça, et je pense que le Collège joue un rôle – disons, modestement – non négligeable. ■



Chantier du parking de l'avenue Jean-Jaurès à Nîmes (Gard).
© Denis Gliksman/Inrap



Stèle funéraire découverte à Autun (Saône et Loire).
© Stéphane Venault/Inrap